

PROMESSE DE VERSEMENT

Taxe d'apprentissage 2022

avant le 1^{er} juin 2022



Dynamisez votre capital compétences avec CESI École d'Ingénieurs

ENTREPRISE

RAISON SOCIALE

ADRESSE

CP VILLE

NuméroSiret-TA2022

Code NAF

➤ **déclare verser au titre du solde de la taxe (13%)**

CONTACT ENTREPRISE POUR L'ATTESTATION/REÇU DE VERSEMENT

NOM PRÉNOM

FONCTION DANS L'ENTREPRISE

TÉLÉPHONE MAIL

Fait à

Le

Signature et cachet de l'entreprise



VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À CESI ÉCOLE D'INGÉNIEURS N°UAI.....



- Par chèque à l'ordre de** CESI (chèque à envoyer à CESI Aix-en-Provence - 390, rue Claude Nicolas Ledoux - 13290 Aix-en-Provence)
- Par virement** : IBAN : FR65 3000 2007 9700 0040 0679 F60 | BIC : CRLYFRPP

Le versement du solde de la taxe d'apprentissage doit être envoyé entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2022 dernier délai (envoi du reçu de confirmation).

Contact CESI André-Raphaël NOLLET
04 72 18 89 86 - arnollet@cesi.fr

ecole-ingenieurs.cesi.fr |



Établissement d'enseignement supérieur technique privé